

Bureau du 19 juin 2006

Décision n° B-2006-4365

commune (s) : Vénissieux

objet : **18, rue de la République - Marché public pour les travaux de réhabilitation d'un hangar existant - lot n° 1 : étanchéité - Autorisation de signer l'avenant n° 2**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3524 en date du 12 septembre 2005, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour les travaux de réhabilitation d'un hangar existant à Vénissieux 18, rue de la République, lot n° 1 : étanchéité.

Ce marché a été notifié sous le numéro 051081 Y le 29 septembre 2005 à l'entreprise SETT pour un montant de 425 963,48 € HT, soit 509 452,32 € TTC.

Par décision n° B-2006-4096 en date du 20 mars 2006, le Bureau a autorisé la signature d'un avenant n° 1 à ce marché d'un montant de 20 238,41 € HT, soit 24 205,14 € TTC portant le montant total de ce marché à 446 201,89 € HT, soit 533 657,46 € TTC.

A la suite d'une erreur matérielle, l'index de référence fixé au marché est le BT 37 : étanchéité multicouches. Cet index n'est plus calculé.

En conséquence, il est proposé de le remplacer par l'index BT 49 : couverture et bardage en tôle d'acier nervuré avec revêtement d'étanchéité.

Cet avenant est sans incidences sur le montant de base du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant n° 2 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 2 au marché numéro 051081 Y conclu avec l'entreprise SETT pour les travaux de réhabilitation d'un hangar existant à Vénissieux 18, rue de la République, lot n° 1 : étanchéité. Cet avenant est sans incidences sur le montant initial du marché.

2° - Les dépenses correspondantes seront financées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 0231 320 - centre budgétaire 5 740 - opération n° 0964 - pour différents centres de gestion dont le 572 440 et pour laquelle il a été individualisé une autorisation de programme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,